

La voix du syndicat

Bulletin du SNUipp
FSU de l'Oise

Publication
spécifique aux
PES de l'Oise

Les PES peuvent demander à changer de département pour la rentrée 2016 !

Pour cela, il faut participer aux ineat-exeat. Cette demande est ouverte à l'ensemble des enseignant-es de l'Oise dont la demande de permutation informatisée a été refusée, aux enseignant-es dont la situation a évolué en cours d'année (séparation de conjoint par exemple) mais également pour les stagiaires de l'année en cours qui n'étaient pas autorisés à participer aux permutations informatisées, **mais qui peuvent participer, à titre dérogatoire, aux Ineat-Exeat.**

La procédure : mettre les deux courriers dans la même enveloppe et la faire parvenir à Monsieur l'Inspecteur d'académie-DASEN de l'Oise, sous couvert de son IEN de circonscription.

Parallèlement, il est possible de faire parvenir le double du courrier de demande d'ineat à l'Inspecteur d'Académie du département souhaité (c'est un plus mais ce courrier ne doit en aucun cas se substituer à celui qui parviendra par voie hiérarchique, c'est à dire par l'intermédiaire de la DSDEN de l'Oise).

Attention tout de même, il y a très peu de situations de stagiaires qui aboutissent... Mais c'est un droit, alors n'hésitez pas à demander à changer de département. Tous les ans le SNUipp-FSU dénonce les faibles possibilités de mobilité et la réduction des personnels. Vous trouverez toutes les infos sur notre site 60.snuipp.fr et notamment les photos de l'action du 14 mars 2016.

DEMANDE D'EXEAT :

Nom, prénom
Professeur des écoles
affectation
Objet : demande d'exeat

A Monsieur l'Inspecteur d'académie de l'Oise
S/c de l'IEN de la circonscription

Je soussigné(e) professeur des écoles actuellement en poste à l'école , sollicite un exeat de vers , pour les raisons suivantes :
Ci-jointes les pièces justificatives.
Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie de l'Oise

Signature

DEMANDE D'INEAT :

Nom, prénom
Professeur des écoles
Affectation
Objet : demande d'ineat

A M.ou Mme. le(a) Inspecteur(trice) d'académie (du département souhaité)
s/c Mme l'Inspectrice d'académie de l'Oise

Je soussigné(e) professeur des écoles actuellement en poste à l'école , sollicite un ineat dans le département de pour les raisons suivantes :
Ci-jointes les pièces justificatives.
Je vous prie d'agréer, M.ou Mme. le(a) Inspecteur(trice) d'académie de

Signature

La circulaire départementale des ineat-exeat est accessible sur le site de l'Inspection Académique de l'Oise. Elle est également accessible sur le site du SNUipp-FSU de l'Oise (60.snuipp.fr). Vous trouverez toutes les infos sur le barème.

Pour les collègues qui sont dans une situation sociale et/ou médicale particulière n'hésitez pas à prendre contact avec les assistantes sociales des personnels (Mme Lemonnier pour le secteur Est : 03 44 36 63 47 et Madame Dissaux pour le secteur Ouest : 03 44 06 45 17) et le médecin de prévention des personnels, le Dr Porcher : 03 44 06 45 85. Tous les éléments confidentiels doivent être envoyés sous plis fermés à l'attention du médecin de prévention et/ou de l'assistante sociale. N'hésitez pas à nous contacter.

Bien sûr faire parvenir un double de votre demande d'exeat pour que le SNUipp-FSU puisse suivre votre dossier et pour que nous puissions intervenir lors de la CAPD de mardi 14 juin 2016 :

SNUipp-FSU Oise, 11 rue du Morvan, BP 80831 60008 Beauvais cedex ou par mail à snu60@snuipp.fr

N'oubliez pas d'envoyer également votre demande d'ineat à la section du département demandé également (chercher les coordonnées sur le site du SNUipp-FSU à l'adresse : <http://www.snuipp.fr/-Les-sections->).

La CAPD des ineat/exeat se tiendra **mardi 14 juin 2016**, nous contacter pour plus d'information et pour les résultats.

Les nouveaux programmes de l'école élémentaire seront mis en application à la rentrée 2016. Allant dans le bon sens en français et en maths, mais globalement très inégaux, ils s'avèrent difficiles à mettre en œuvre...

Nouveaux programmes des cycles 2 et 3 :

Quels changements dans les pratiques enseignantes ?

Quels changements pour les élèves ?

**MARDI 31 MAI
9H30 - 16H00
à CREIL**

**Bourse du Travail
1, rue F. Pelloutier**

**Avec Denis Dormoy,
professeur de lettres à l'ESPE
de Beauvais et un membre
du secteur « éducatif » au
SNUipp/FSU national**

Le SNUipp-FSU a plaidé pour des programmes exigeants mais réalistes, concis et opérationnels. Le résultat final n'est pas à la hauteur de l'ambition que nous portons pour la réussite des élèves et pour le travail des enseignants...

Les programmes sont de qualité inégale en fonction des matières : si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est demandé en sciences, langues vivantes, arts, et EPS reste parfois inadapté et irréaliste pour les élèves de l'école primaire. Les programmes de cycle 2 sont meilleurs que ceux de cycle 3 mais pour l'ensemble, la barque continue d'être bien chargée.

Maintenant se pose la question de faisabilité de ces programmes, du temps de formation et des répercussions qu'ils auront sur le travail enseignant et les pratiques pédagogiques alors qu'aucun temps institutionnel n'est accordé sauf quelques heures d'animation pédagogique et des modules disponibles sur M@gistère...

Le matin, aux côtés de Denis Dormoy, nous aborderons tout particulièrement la question de la place de l'étude de la langue dans ces nouveaux programmes et sa nécessaire transversalité.

Les réflexions et questions qui seront abordées lors de ce stage de formation syndicale avec nos intervenants et l'équipe départementale du SNUipp-FSU :

- ✚ **Contenu des nouveaux programmes : ce qui va plutôt dans le bon sens, ce qui reste complexe et inadapté et ce que cela peut changer pour les élèves.**
- ✚ **Horaires : Comment faire rentrer dans les horaires passés devant les élèves, la somme des connaissances attendues en fin de cycle ?**
- ✚ **Évaluation des élèves : les réserves émises par le SNUipp-FSU concernant les livrets des cycles 2 et 3 ;**
- ✚ **Les inconnues qui subsistent sur la confidentialité des données des évaluations des élèves, les intérêts pédagogiques et les conséquences de ces changements sur le métier et la charge de travail des enseignant-es ;**

Présentation de la journée

Matin :

- ✚ **9H30 – 10h : Accueil et présentation de la journée de stage ;**
- ✚ **10h – 12h00 : les nouveaux programmes en français : analyses, commentaires et place de la transversalité de l'étude de la langue avec Denis Dormoy, professeur de lettres à l'ESPE de Beauvais suivi d'un débat avec les stagiaires.**

Après-midi :

- ✚ **14h00 - 14h45 : analyse du contenu des nouveaux programmes en mathématiques, histoire-géographie, sciences, enseignements artistiques, langue vivante, EMC et EPS ;**
- ✚ **14h45 à 15h30 : les nouvelles dispositions d'évaluation des élèves ;**
- ✚ **15h30 – 16h00 : Réponses aux questions diverses ;**

En tant que stagiaire, que vous soyez en classe ou à l'ESPE vous avez le droit de participer à 12 journées de stage! N'hésitez pas !

Retrouvez les modalités de participation en page 3.